
I. Exposé des motifs à l'origine du projet de résolution

Dr. Ronald F. Sämman est un actionnaire historique de Rubis depuis 2006 dont il détient aujourd'hui plus de 5% du capital et des droits de vote. Il a décidé d'investir dans la société car il considérait qu'elle portait un projet ambitieux et cohérent.

Depuis quelques années cependant, Dr. Sämman déplore un manque de prise en compte de la voix des actionnaires dans les décisions stratégiques prises par la gérance, avec des conséquences directes sur les performances de Rubis. Au premier rang d'entre elles, l'acquisition de Photosol qui a été faite à un niveau de valorisation particulièrement élevé malgré un profil de rentabilité très faible.

Dr. Sämman avait émis ses préoccupations lors de l'Assemblée générale annuelle de 2023, sans être entendu et sans que les actionnaires n'obtiennent de réponse satisfaisante. Les derniers chiffres décevants qui viennent d'être publiés par Rubis confirment ses craintes quant à la performance et à l'avenir de la société.

A la lumière de ce qui précède et souhaitant que la voix des actionnaires soit mieux entendue, Dr. Sämman soumet au vote des associés commanditaires de Rubis sa candidature en tant que membre du Conseil de Surveillance afin d'exercer un contrepoids à la gérance dans les limites prévues par les dispositions statutaires actuelles.

En tant qu'homme d'affaires expérimenté ainsi qu'en tant qu'actionnaire de longue date et significatif de Rubis soucieux de l'avenir de la société, ainsi qu'il l'a exprimé lors de l'Assemblée générale annuelle de 2023 et auprès de la gérance de Rubis, Dr. Ronald Sämman dispose des qualités requises pour devenir membre du Conseil de Surveillance.

II. Texte du projet de résolution

Nouvelle résolution – Nomination de Dr. Ronald Sämman en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans

L'Assemblée générale nomme Dr. Ronald Sämman en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 qui se tiendra en 2027.

Dr. Ronald Sämman a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

III. Renseignements concernant Dr. Sämänn requis conformément aux dispositions de l'article R. 225-83 5° du Code de commerce

- Renseignements généraux

Nom : Sämänn

Prénom : Ronald

Nationalité : Suisse and canadienne

Date de naissance : 4 juin 1951

Nombre d'actions Rubis détenues : 5.189.149

- Expérience et expertise

Dr. Sämänn a obtenu son diplôme avec mention *summa cum laude* de la faculté de médecine de l'Université de Zürich (Suisse) en 1977 et est titulaire d'un doctorat de la même faculté. Entre 1980 et 1985, il a exercé en tant que médecin généraliste dans un cabinet médical à Zürich.

L'entrée de Dr. Sämänn dans le monde des affaires a débuté en 1986 en qualité de propriétaire de la société familiale Car-Freshner Corporation (« CFC »), dont il est toujours propriétaire à ce jour. CFC est un fabricant et distributeur international de produits désodorisants grand public basé à Watertown (New-York, Etats-Unis) qui s'est spécialisé dans le développement de compositions parfumées industrielles.

En 2001, Dr. Sämänn a racheté la société britannique cotée en bourse H Young Holdings PLC, et en est depuis le Président directeur général. H Young opère au niveau international dans les secteurs des sports et loisirs et du marché secondaire de l'automobile, comprenant la vente et la distribution de produits de sa propre marque et de marques tierces.

- Mandats exercés actuellement

En France

- Aucun

A l'étranger

○ Sociétés cotées

- Aucun

○ Sociétés non-cotées, en qualité de mandataire social :

- H Young Holdings PLC et ses filiales
- Lakefield Holdings Limited
- Rinaldo Rinaldini Ltd.
- Julius Sämänn Ltd.
- Carissa Ltd.